

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DJS 45 Subvention (160.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs ci-jointe prévoyant l'attribution d'une subvention, pour la saison 2017-2018, visée à l'article 2 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 160.000 euros pour la mise en œuvre du dispositif Réduc'Sport est attribuée au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP), (n°18668 / 2018_02200) – 32, rue Rottembourg (12^e).

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 160.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO